



Rupture et paternite, mariage et pacs

Par Visiteur

Bonjours

Mon autre fils vit avec une fille, il n'est n'y Marie, n'y pacse.
Sa copine est en seinte mais mon fils ne voulait pas d'enfant, elle lui a fait sans son accord.
Depuis rien ne va plus entre eux. Mon fils veut la quitter.
Est-il obligé de reconnaître l'enfant, si oui, devra t'il payer une pension?

Merci d'avance pour vos réponse.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Est-il obligé de reconnaître l'enfant, si oui, devra t'il payer une pension?
Votre fils n'est pas dans l'obligation de reconnaître l'enfant. Par contre la mère de l'enfant peut intenter, à la naissance de l'enfant, une action en établissement de la filiation et par la suite saisir le juge aux affaires familiales afin de solliciter une pension alimentaire.

Cordialement